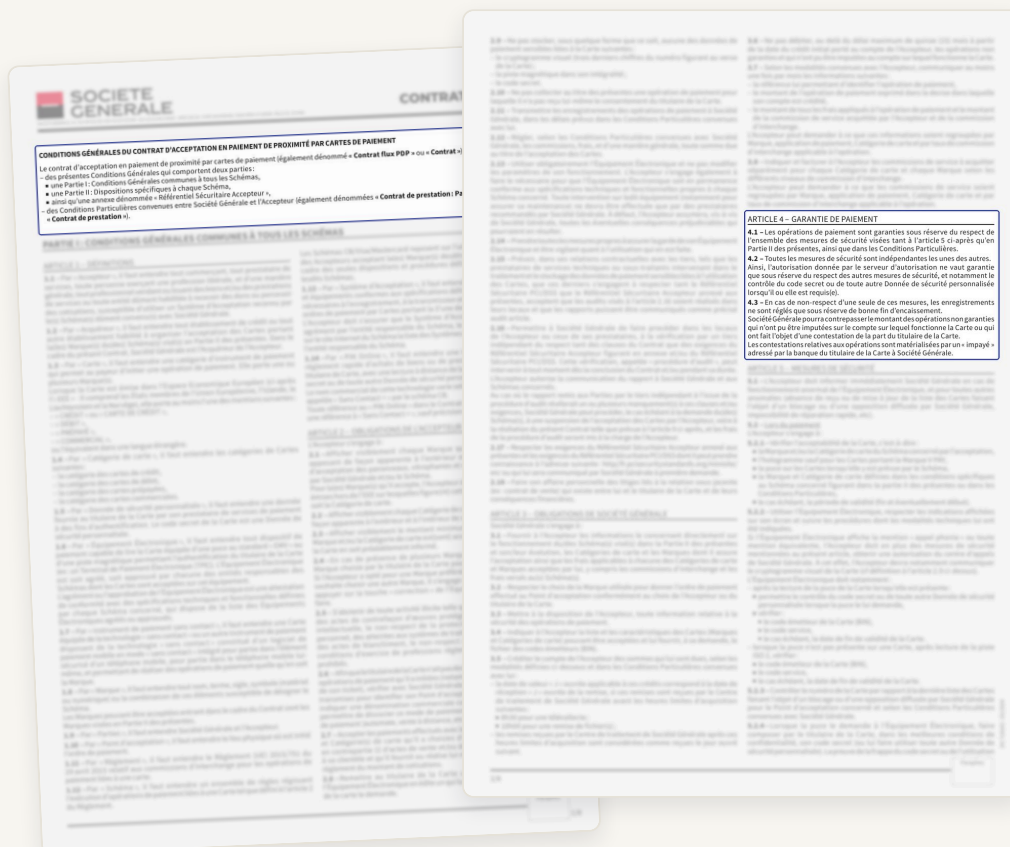


Lire son contrat monétique et ses commissions

Ce que dit votre contrat carte, ce que vous payez vraiment, et les huit lignes à vérifier. Avec de vrais extraits de contrats et de grilles tarifaires de banques.



EXTRAIT RÉEL

Société Générale, conditions générales du contrat d'acceptation en paiement de proximité, version 03/2024, pages 1 et 2. Seuls le titre et l'article 4 sont nets.

L'ESSENTIEL

Votre contrat carte, en une page

Le contrat signé avec votre banque fixe les règles d'acceptation des cartes et ce que vous payez. Il tient en trois documents. Les deux derniers sont ceux qui font votre prix.

CE QUE VOUS AVEZ SIGNÉ

**Les conditions générales**

Les règles communes : vos obligations, celles de la banque, la garantie, la résiliation¹. Elles sont les mêmes pour tous les clients de la banque.

**Les conditions particulières**

Ce qui vous est propre : vos commissions, votre seuil d'autorisation, vos délais de remise¹.

**Le barème tarifaire**

Les frais annexes : location du terminal, impayés, relevés². Il fait partie du contrat.

CE QUE VOUS PAYEZ

1

Une commission sur chaque paiement

Un pourcentage, parfois une part fixe par opération. Elle varie selon la marque et la catégorie de la carte¹.

2

Des frais chaque mois

Location du terminal, relevé papier. Par exemple : terminal à partir de 19 € HT par mois, relevé papier 5 € par mois dans une grille de 2026⁵.

3

Des frais quand un incident arrive

Impayé, contrat inactif, désinstallation. Par exemple : 66 € par impayé et 30 € par an pour un contrat inactif dans une autre grille de 2026⁶.

LES CHIFFRES À RETENIR

0,2 %

Plafond de l'interchange sur une carte de débit de particulier. 0,3 % pour une carte de crédit⁴.

6 mois

Pour contester par écrit une opération auprès de la banque. 15 jours après le débit d'une opération non garantie¹.

15 mois

Conservation des tickets. La banque peut débiter une opération non garantie jusqu'à 15 mois après le crédit pour CB, 24 mois pour Visa et Mastercard¹.

0 jour

De préavis pour résilier le contrat carte dans les contrats publiés étudiés, sauf clause contraire¹. Une location de terminal peut avoir sa propre durée². 30 jours chez American Express⁸.

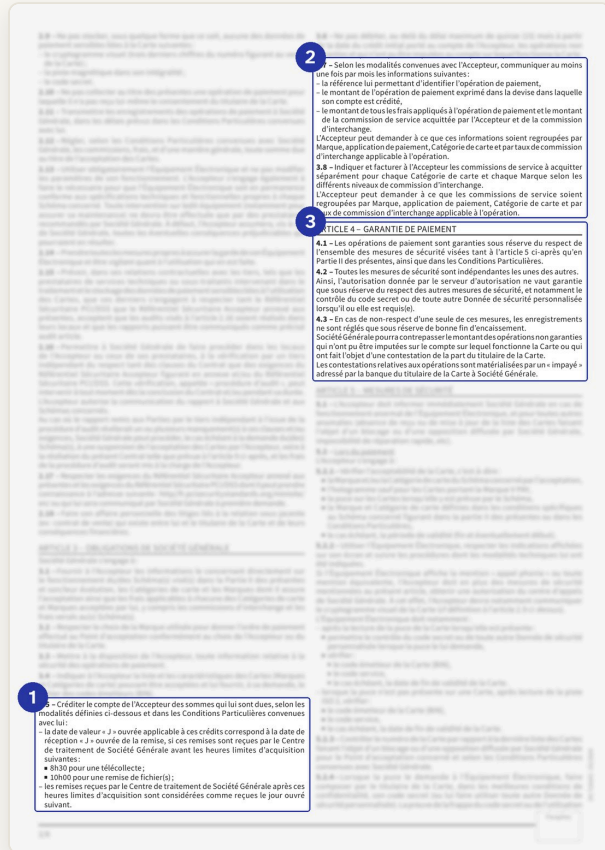
VOTRE DROIT

Votre banque doit vous dire, au moins une fois par mois, ce que coûte chaque opération : sa commission, et à part, la commission d'interchange^{1,4}. Elle facture séparément chaque marque et chaque catégorie de carte, sauf si vous demandez par écrit un tarif unique⁴.

ANATOMIE D'UN CONTRAT · 1

Ce que la banque vous doit

Une page réelle des conditions générales d'un contrat d'acceptation carte. Trois clauses à lire en premier.



Société Générale, conditions générales du contrat d'acceptation en paiement de proximité, version 03/2024, page 2 sur 8. Extrait flouté¹.

1

Quand l'argent arrive

Dans ce contrat, une télécollecte reçue avant 8 h 30 est créditée en valeur le jour même. Après, elle compte pour le jour ouvré suivant¹.

À vérifier : l'heure de télécollecte de votre terminal.

2

Ce que la banque doit vous dire

Au moins une fois par mois : la référence de chaque opération, son montant, les frais, la commission de service et la commission d'interchange¹. Les commissions sont facturées séparément pour chaque catégorie et chaque marque de carte¹.

À vérifier : vous recevez bien ce détail.

3

La garantie a des conditions

Un paiement est garanti si toutes les mesures de sécurité sont respectées. Il suffit qu'une seule manque : l'opération n'est réglée que « sous réserve de bonne fin d'encaissement »¹.

Si une opération non garantie est contestée par le titulaire, sa banque envoie un impayé et votre banque peut reprendre la somme sur votre compte¹.

À vérifier : la liste des mesures, article par article.

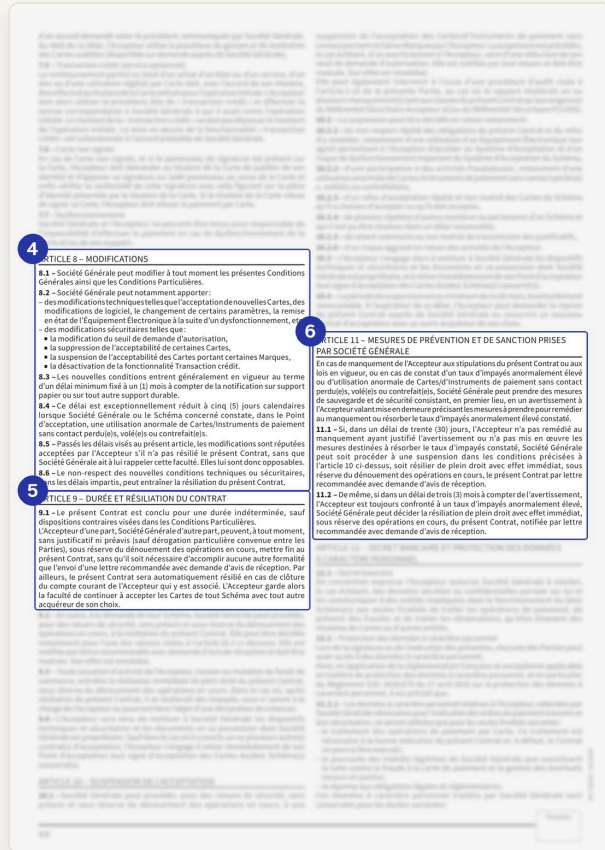
LES AUTRES RUBRIQUES À REPÉRER

RUBRIQUE	CE QUE DIT CE CONTRAT	DANS LE VÔTRE
Cartes acceptées	Vous choisissez marques et catégories, et les affichez. Mais toute carte émise hors de l'Espace économique européen d'une marque acceptée doit l'être ¹ .	Les cases cochées dans vos conditions particulières.
Seuil d'autorisation	Au-delà du seuil, autorisation obligatoire. Sans elle, rien n'est garanti, même la part sous le seuil ¹ .	Son montant.
Sécurité	Ne jamais conserver le cryptogramme, la piste ni le code. Terminal agréé, paramètres intacts ¹ .	Un terminal agréé et à jour ¹² .
Sans contact	50 € au plus par opération sans code, 30 € si le plafond de la carte n'est pas à jour ¹ .	Le code est demandé au-delà.

ANATOMIE D'UN CONTRAT · 2

Ce qui peut changer, et comment en sortir

Même contrat, page 4. Trois clauses qui décident de votre marge de manœuvre.



Société Générale, conditions générales du contrat d'acceptation en paiement de proximité, version 03/2024, page 4 sur 8. Extrait flouté¹.

4

La banque peut modifier le contrat

Conditions générales et particulières. Le changement s'applique au plus tôt un mois après la notification, cinq jours en cas d'usage frauduleux de cartes constaté¹.

Sans résiliation de votre part, il est réputé accepté¹.

À faire : lire chaque courrier de la banque.

5

Vous pouvez partir à tout moment

Durée indéterminée. Résiliation sans justificatif ni préavis, par lettre recommandée, sauf clause contraire dans vos conditions particulières¹. Vous pouvez ensuite accepter les cartes avec un autre acquéreur¹.

Chez certaines banques, la location du terminal est une option à part, avec sa propre durée. Dans un contrat Crédit Agricole de 2019, la résilier dans les 48 premiers mois coûte 50 % des loyers restant à courir, et le loyer reste dû jusqu'à la restitution du matériel².

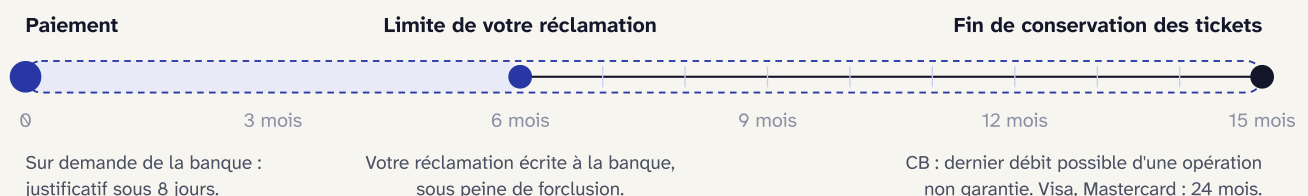
À vérifier : préavis, durée minimale, frais de sortie.

6

Trop d'impayés, et la banque agit

Un taux d'impayés anormalement élevé peut entraîner un avertissement valant mise en demeure. Sans correction sous 30 jours : suspension ou résiliation immédiate possibles¹. Une suspension dure au moins six mois¹.

LES DÉLAIS À CONNAÎTRE APRÈS UN PAIEMENT, DANS CE CONTRAT



Délais des articles 3.6, 5.3 et 7.1 du contrat Société Générale de 2024, et de la partie II (24 mois pour Visa et Mastercard)¹. Au comptoir, la fraude reste faible : 9 € de fraude pour 100 000 € de paiements par carte de proximité et sur automate acceptés en France en 2025 (tableau T13)¹⁰.

LA COMMISSION

D'où vient ce que vous payez

Votre commission de service se partage en trois. Seule la première part est plafonnée par la loi.

COMMISSION DE SERVICE SUR UN PAIEMENT

Interchange

S

Part de votre banque

Versée à la banque du client

Plafond : 0,2 % débit, 0,3 % crédit, cartes de particuliers de l'EEE.

Frais de schéma

CB, Visa, Mastercard.
Non plafonnés, selon la marque.

Ce que vous négociez

Le reste de la commission.
Fixé dans vos conditions particulières.

Composition décrite par le Crédit Agricole : la commission de service « intègre notamment » la commission d'interchange et les frais de schéma³. Proportions du schéma indicatives. Plafonds : règlement (UE) 2015/751, applicables depuis le 9 décembre 2015⁴.

ÉVOLUTIONS DU CONTRAT D'ACCEPTATION EN PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Les commissions d'interchange : Elles varient également en fonction de la catégorie et de la marque de la carte (en zone EEE exclusivement).

1	Cartes bancaires	CB	Visa		Mastercard		UPI*
			DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	
2	particuliers	DEBIT	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %
		PREPAYE	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %
		CREDIT	0,30 %	0,30 %	0,30 %	0,30 %	0,30 %
2	professionnels	COMMERCIAL	Prépayé : 0,2 % Autres : 0,9 %	Debit : 0,60 € Autres : de 1,30 % à 1,50 %	de 1,30 % à 1,50 %	de 0,80 % à 1,90 %	de 0,80 % à 1,65 %

Les commissions d'interchange indiquées dans ce document sont appliquées sur le montant de la transaction et sont dues par transaction.

Crédit Agricole SA, « Évolutions du contrat d'acceptation en paiement de proximité - La tarification », septembre 2017. Extrait flouté³.

1 **Cartes de particuliers.** 0,20 % ou 0,30 %, quelle que soit la marque. C'est le plafond européen, appliqué tel quel³.

2 **Cartes commerciales.** Hors plafond : de 0,80 % à 1,90 % pour la plupart, selon la marque, dans ce document de 2017³. Le règlement exclut les cartes d'affaires⁴.

S **Frais de schéma.** En 2017 : 0,00117 € par opération pour CB, jusqu'à 0,13 % pour d'autres marques³.

TARIF DÉTAILLÉ OU TARIF UNIQUE

Par défaut, la banque facture chaque marque et chaque catégorie selon son interchange. Un tarif unique pour toutes les cartes suppose une demande écrite de votre part⁴. Certains prestataires opposent ainsi la tarification « combinée » à l'« Interchange++ », qui suit les taux d'interchange réels¹¹.

CE QUI ÉCHAPPE AU PLAFOND

Les cartes d'affaires⁴. Les réseaux qui émettent eux-mêmes leurs cartes, comme American Express^{4,8}. Les cartes émises hors de l'EEE échappent au règlement. Pour Visa et Mastercard, des engagements pris devant la Commission européenne plafonnent toutefois la commission d'interchange des cartes de particuliers en magasin à 0,2 % et 0,3 %, jusqu'en novembre 2029^{14,15}.

AMERICAN EXPRESS

Un contrat à part, avec Amex elle-même

Un autre contrat. Il est signé avec American Express, qui vous paie directement⁸. Le contrat Société Générale étudié ne couvre que CB, Visa et Mastercard¹.

Sa commission. Un pourcentage, une somme par transaction, un forfait mensuel ou annuel, ou une combinaison⁸. Elle vous est donnée par écrit⁸.

Ses délais. Paiement par défaut quatre jours ouvrés après traitement. Résiliation avec 30 jours de préavis. Douze mois sans transaction peuvent valoir résiliation⁸.

Le terminal. Le même, avec un logiciel installé par Amex. American Express annonce 7 à 10 jours après réception du dossier complet⁹.

LE RELEVÉ

Votre relevé de commissions, ligne par ligne

Un relevé mensuel construit avec les informations que la loi impose. Un fleuriste, 600 paiements, 21 000 € encaissés en septembre.

Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement cartes

Période du 1^{er} au 30 septembre 2026

EXEMPLE RECONSTITUÉ

Chiffres fictifs

1 MARQUE · CATÉGORIE	2 OPÉRATIONS	MONTANT REMIS	3 INTERCHANGE	4 TAUX	PART FIXE	COMMISSION
CB · débit	410	13 940,00	27,88	0,50 %	41,00	110,70
CB · crédit	120	4 560,00	13,68	0,50 %	12,00	34,80
Visa · débit, EEE	15	570,00	1,14	0,50 %	1,50	4,35
Mastercard · débit, EEE	15	570,00	1,14	0,50 %	1,50	4,35
5 Cartes commerciales	25	950,00	13,30	1,90 %	2,50	20,55
Cartes émises hors EEE	15	410,00	1,23	2,00 %	1,50	9,70
Total	600	21 000,00	58,37		60,00	184,45
6 Location du terminal		29,00 €	Envoi papier du relevé			5,00 €

Total des frais du mois · 218,45 €

7 Taux global · 1,04 %

1 **Une ligne par marque et catégorie**
C'est la règle, sauf demande écrite de votre part⁴.

2 **Le nombre d'opérations**
Il multiplie la part fixe. Avec de petits tickets, c'est lui qui pèse.

3 **La commission d'interchange, à part**
Indiquée séparément, opération par opération sur le relevé détaillé⁴. Ici 58 € sur 184 € de commission.

4 **Taux et part fixe**
Les deux paramètres de vos conditions particulières.

5 **Les lignes à part**
Cartes commerciales : hors plafond⁴. Cartes émises hors EEE : hors règlement; leur taux de commission est souvent plus élevé. Repérez-les.

6 **Les frais fixes du mois**
Le relevé papier se paie dans certaines banques : 5 € par mois dans une grille de 2026⁵.

7 **Le taux global**
Total des frais divisé par le montant remis. Le chiffre à comparer d'une offre à l'autre, à volume et mélange de cartes égaux.

! **Une erreur ?**
Réclamation écrite dans les six mois¹. 90 jours après le relevé chez American Express⁸.

LE CALCUL

Trois commerces, deux formules

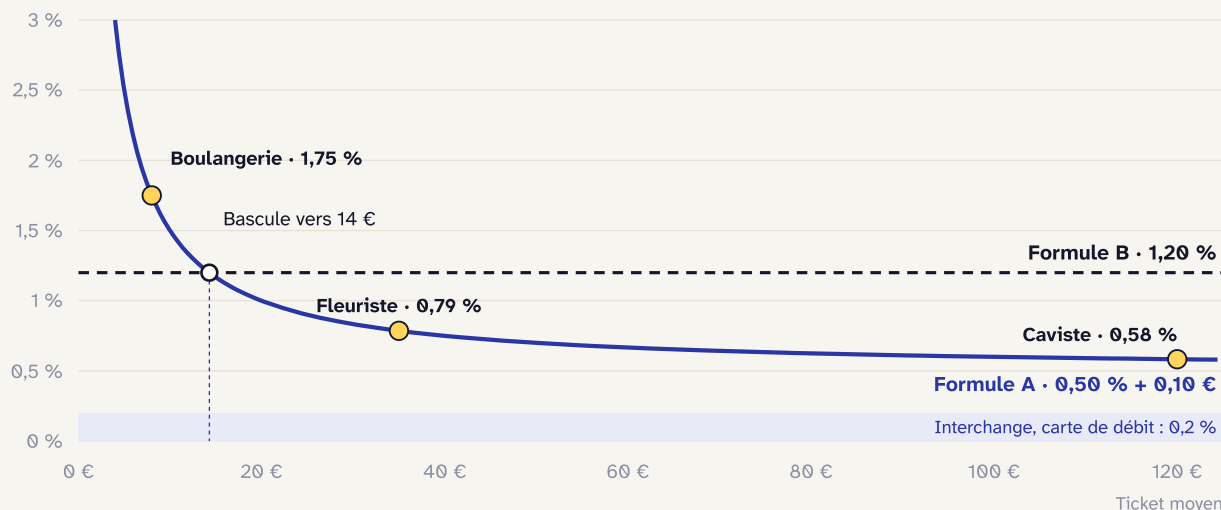
Même chiffre d'affaires carte, autour de 20 000 € par mois. Seul le ticket moyen change. Le résultat aussi.

HYPOTHÈSES Formule A : 0,50 % + 0,10 € par opération. Formule B : 1,20 %, sans part fixe. Ces taux sont fictifs, choisis pour la démonstration. Repère réel : en 2025, un paiement par carte en magasin ou sur automate vaut 34 € en moyenne, calcul Easyloc d'après la Banque de France¹⁰.

COMMERCE	TICKET	PAIEMENTS / MOIS	MONTANT / MOIS	FORMULE A	FORMULE B	ÉCONOMIE SUR UN AN
Boulangerie	8 €	2 500	20 000 €	350 € 1,75 %	240 € 1,20 %	1 320 € avec B
Fleuriste	35 €	600	21 000 €	165 € 0,79 %	252 € 1,20 %	1 044 € avec A
Caviste	120 €	150	18 000 €	105 € 0,58 %	216 € 1,20 %	1 332 € avec A

Le relevé de la page 6 ajoute des cartes hors plafond : 184 € de commissions au lieu de 165 € pour le même fleuriste.

TAUX RÉEL SELON LE TICKET



Petits tickets : surveillez la part fixe. À 8 €, 0,10 € par opération pèse 1,25 % à lui seul. Sous 14 € de ticket moyen, la formule A coûte plus cher que la formule B.

Gros tickets : surveillez le taux. À 120 €, la part fixe ne pèse plus que 0,08 %. Chaque dixième de point de taux compte, soit 18 € par mois pour le caviste.

LA VÉRIFICATION

Les huit lignes à vérifier

> Location, selon matériel (TPE, ELC...) (HT)	À partir de 19,00 €/mois
> Logiciels spécifiques et commissions	NOUS CONSULTER
> Envoi papier du relevé mensuel détaillé des transactions/cartes	5,00 €/mois
> Frais de désinstallation et de remise à niveau du TPE (HT)	90,00 €/intervention
> Frais de rupture de contrat avant échéance (HT)	SANS ENGAGEMENT

Crédit Agricole Franche-Comté, principales conditions tarifaires professionnels en vigueur au 1^{er} mars 2026 (addendum au 5 octobre 2026), rubrique « Monétique ». Extrait flouté⁵.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE	
> LA MONÉTIQUE	
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires.....	66,00 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif.....	30,00 €/an
> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)	

Caisse d'Epargne Grand Est Europe, conditions et tarifs professionnels au 1^{er} juillet 2026, « L'équipement monétique ». Extrait flouté⁶.

Dans les grilles publiées, la commission n'a pas de prix. « Nous consulter »⁵, « sur étude personnalisée »⁷ : elle se négocie, client par client.

- 1 Le taux, par catégorie de carte**
Débit, crédit, commerciale. Exigez le détail⁴.
- 2 La part fixe par opération**
Elle pèse surtout sur les petits tickets, voir page 7.
- 3 Un forfait mensuel ou annuel**
Il peut s'ajouter au taux. American Express le prévoit dans sa définition de la commission⁸.
- 4 La location du terminal**
Dès 19 € HT par mois dans la grille ci-dessus⁵. Vérifiez ce qui est compris.
- 5 Les frais d'impayé**
66 € par impayé dans la seconde grille⁶.
- 6 Le contrat inactif**
30 € par an pour un contrat sans activité⁶.
- 7 Le relevé papier**
5 € par mois⁵. Le relevé en ligne peut être gratuit : c'était le cas au Crédit Agricole en 2017³.
- 8 La sortie**
Désinstallation et remise à niveau : 90 € HT dans la première grille, qui indique aussi « sans engagement »⁵. 30 jours de préavis chez American Express⁸.

POUR DISCUTER AVEC VOTRE BANQUE

Demandez le détail par marque et catégorie, commission d'interchange comprise : c'est un droit⁴. Calculez votre taux global sur trois relevés. Demandez une offre écrite à un autre établissement. Dans les contrats publiés étudiés, le contrat carte se résilie sans préavis, sauf clause contraire¹ ; une location de terminal peut avoir sa propre durée².

AVEC EASYLOC

Vous gardez votre contrat carte. Easyloc ne négocie pas les commissions bancaires. Le terminal est paramétré sur votre numéro de contrat¹³. Si vous changez de banque, il est reparamétré à distance, sans frais¹³.

Demande par écrit : easyloc.pro/choisir-votre-tpe, ou nicole.c@easyloc.pro.

REPÈRES, OCTOBRE 2026

Location à l'année · 39 € HT par mois, engagement d'un an. Carte SIM sur les modèles mobiles, paramétrage et échange en cas de panne compris.

Achat · à partir de 319 € HT. Forfait SIM à partir de 19 € HT par mois.

SOURCES

D'où viennent ces informations

Textes officiels, Banque de France et documents publiés par les établissements, consultés le 23 octobre 2026. Les numéros renvoient aux appels dans le texte. Les extraits reproduits sont floutés hors de la clause commentée.

- 1 **Société Générale**, conditions générales du contrat d'acceptation en paiement de proximité par cartes de paiement (« Contrat flux PDP »), version 03/2024, articles 1 à 11 et partie II.
entreprises.sg.fr/static/Entreprises/Medias/PDF/CG-contrat-flux-PDP.pdf
- 2 **Crédit Agricole**, contrat d'acceptation en paiement de proximité par cartes de paiement, conditions générales, version janvier 2019, préambule et annexe 4 « conditions générales de l'option location du matériel ».
credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr848/npc/documents/relation-banque-clients/Conditions-Generales-Paiements-de-proximite.pdf
- 3 **Crédit Agricole SA**, « Évolutions du contrat d'acceptation en paiement de proximité - La tarification », septembre 2017.
credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr848/npc/documents/relation-banque-clients/Tarification-principaux-impacts.pdf
- 4 **Règlement (UE) 2015/751** du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte, articles 1, 3, 4, 9, 12 et 18.
eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015R0751
- 5 **Crédit Agricole Franche-Comté**, principales conditions tarifaires professionnels en vigueur au 1^{er} mars 2026 (addendum au 5 octobre 2026), rubrique « Monétique ». Copie archivée par MoneyVox le 31 août 2026.
moneyvox.fr/tarif-bancaire/credit-agricole-franche-comte/pdf/tarifs-pro-octobre-2026.pdf
- 6 **Caisse d'Épargne Grand Est Europe**, conditions et tarifs des opérations et services bancaires aux professionnels au 1^{er} juillet 2026, chapitre 8. Copie archivée par MoneyVox le 11 juin 2026.
moneyvox.fr/tarif-bancaire/caisse-epargne-grand-est-europe/pdf/tarifs-pro-juillet-2026-b.pdf
- 7 **La Banque Postale**, conditions et tarifs des prestations financières, professionnels, au 1^{er} juin 2026, « Solutions monétiques ». Copie archivée par MoneyVox le 3 juin 2026.
moneyvox.fr/tarif-bancaire/la-banque-postale/pdf/tarifs-pro-juin-2026.pdf
- 8 **American Express**, conditions générales d'acceptation de la Carte American Express en France, version de mai 2022, la plus récente publiée au 23 octobre 2026, articles 1, 4, 5 et 11.
americanexpress.com/content/dam/amex/fr/merchant/pdfs/FR-merchant-terms-and-conditions-2021.pdf
- 9 **American Express**, « Services pour les commerçants : contact et FAQ ».
americanexpress.com/fr/merchant/contact-us-and-faq.html
- 10 **Banque de France**, rapport annuel 2025 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, publié le 7 septembre 2026, annexe 5, tableaux T12 et T13.
banque-france.fr/system/files/2026-09/Rapport_2025_de_LOSMP.pdf
- 11 **Adyen**, « Qu'est-ce que l'interchange ? », 12 mars 2025.
adyen.com/fr_FR/ressources/qu-est-ce-que-l-interchange
- 12 **Easyloc**, livre blanc n° 1, « Les échéances de votre terminal de paiement, 2026-2030 », octobre 2026.
- 13 **Easyloc**, pratique de paramétrage des terminaux et changement de domiciliation, conditions publiées sur easyloc.pro.
- 14 **Commission européenne**, « Antitrust : Commission accepts commitments by Mastercard and Visa to cut inter-regional interchange fees », communiqué IP/19/2311, 29 avril 2019.
ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_19_2311/IP_19_2311_EN.pdf
- 15 **Fintech Futures**, « Visa and Mastercard to extend inter-regional interchange fee caps in the EEA until 2029 », 8 juillet 2024.
fintechfutures.com/paytech/visa-and-mastercard-to-extend-inter-regional-interchange-fee-caps-in-the-eea-until-2029

Avertissement. Ce document donne une information générale. Il ne remplace ni un conseil juridique, fiscal ou comptable, ni les conditions de votre contrat. Les informations ont été vérifiées le 23 octobre 2026 auprès des sources citées. Elles peuvent changer après cette date. Avant toute décision, vérifiez-les auprès de votre banque, de votre expert-comptable ou de l'organisme concerné. Les clauses citées sont celles des documents publiés ; les vôtres peuvent différer. Le relevé de la page 6 et les formules de la page 7 sont fictifs. Extraits de documents publics reproduits à titre de citation, pour analyse et critique (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Les tarifs de tiers sont ceux qu'ils publient, à la date indiquée pour chaque source. Les marques citées appartiennent à leurs titulaires. Easyloc vend et loue des terminaux Ingenico. Sa banque est la Société Générale. Elle n'a aucun autre lien commercial avec les banques et les prestataires cités. Édité par EASYLOC SARL au capital de 7 622,45 €, SIREN 421 811 225, 126 rue de Picpus, 75012 Paris. Directeur de la publication : Marc Cristou. Diffusion libre, sans modification, avec mention de la source.